

Police: la colère de la base ne passe pas

PAR LOUISE FESSARD
ARTICLE PUBLIÉ LE LUNDI 14 NOVEMBRE 2016

Malgré un plan de 250 millions d'euros annoncé le 26 octobre par le ministre de l'intérieur, les policiers continuent à se rassembler à travers la France, réclamant un élargissement des conditions d'usage de leurs armes et plus de transparence dans la gestion des carrières.

Depuis le 17 octobre 2016, des policiers se rassemblent à travers la France, le plus souvent le soir, devant les palais de justice, préfectures et mairies. Les mots d'ordre circulent sur les réseaux sociaux, hors canaux syndicaux habituels. La structuration du mouvement à l'échelle nationale ne va pas sans mal. Après le retrait des porte-parole d'abord pressentis, l'ancien négociateur du Raid Robert Paturel et le pénaliste Laurent-Franck Liénard, spécialisé dans la défense des policiers, certains policiers annonçaient le 9 novembre, **sur leur page Facebook**, le dépôt des statuts d'une association appelée « Mobilisation des policiers en colère » (MPC) à la préfecture de Paris. Il s'agit de « *faire entendre les revendications de la base* » et de « *crédibiliser [les mouvements – ndlr] aux yeux de l'administration* », explique dans une vidéo leur présidente, Maggy Biskupski, une policière de 34 ans qui travaille en brigade de roulement de nuit dans les Yvelines.

Dans plusieurs départements, les manifestants ont cependant préféré reprendre les statuts du CLIP (Collectif libre et indépendant de la police), une association **créée en mai 2012 par des policiers lyonnais** lors d'un précédent mouvement de colère. « *À ce jour, un certain nombre de collectifs CLIP sont en position et en passe de déposer leurs statuts, soulignait le 10 novembre le communiqué des collectifs policiers départementaux. Ils auront pour objectif premier et immédiat de remonter l'ensemble des revendications, tous ensemble et d'une seule voix, et d'en suivre les évolutions et leurs applications. [...] C'est donc bien une reprise en main totale de*

la profession par la profession. » Les deux structures appellent à de nouveaux rassemblements cette semaine à des dates différentes.

Le 26 octobre 2016, à l'issue d'une rencontre de François Hollande avec les syndicats de police, le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve **avait espéré éteindre** la contestation grâce à l'annonce d'un plan pour la police nationale, budgété à 250 millions d'euros. « *C'est considérable* », rappelle-t-on au ministère. Bernard Cazeneuve a promis des casques balistiques, gilets pare-balles « porte-plaque », de nouveaux fusils d'assaut HK G 36, ainsi que des lanceurs de balles de défense « plus récents » que les vieux Flash-Ball. Ces mesures visent à mieux équiper certains équipages de voie publique. Elles arrivent après une vague importante de recrutements et la signature en avril 2016 d'un protocole améliorant la rémunération des policiers et gendarmes, ainsi que leurs possibilités d'avancement, pour un coût de 865 millions d'euros sur huit ans (2012-2020).

Mais surtout, le ministre de l'intérieur a ouvert la voie à une nouvelle réforme de la légitime défense pour les policiers et gendarmes, après celle de juin 2016 leur permettant déjà de tirer en cas de « périple meurtrier » d'un tueur ne les menaçant pas directement. Après avoir auditionné magistrats, syndicats de police et chefs des inspections générales de la police nationale et de la gendarmerie nationale, le groupe de travail rendra bientôt ses propositions. Le Parlement doit en être saisi dès fin novembre « *pour un examen rapide* ». Et les préfets départementaux, chargés de faire remonter les doléances de la base avant le 15 décembre, font depuis la tournée des commissariats.

Mais entre l'absence de poches au nouveau polo et les demandes de reconnaissance plus symboliques, le malaise policier, né après l'agression le 8 octobre de quatre agents, dont deux grièvement brûlés, à Viry-Châtillon (Essonne), est difficilement saisissable. Un éparpillement dont les policiers sont eux-mêmes conscients. « *Bien sûr que le rallongement de l'échelon nous fait perdre, mais aux yeux des citoyens, c'est chipoter*, souligne un policier anonyme sur **la page Facebook du Collectif national des policiers en**

colère. *Restons sur des basiques ! Des locaux respectables, des véhicules corrects, une justice qui sanctionne et qui ne fasse pas rigoler la délinquance. Bref, des moyens pour bosser et rétablir un semblant d'ordre ici. »*

« *Arythmique* », « *protéiforme* », avec des revendications qui « *vont dans tous les sens et varient dans le temps* » : au ministère de l'intérieur comme à la Direction générale de la police nationale, ce mouvement déconcerte. D'autant que les policiers du Service du renseignement territorial (SRT) ne sont pas autorisés à s'occuper des mouvements sociaux de leurs collègues. « *Nous découvrons que nous avons une génération d'agents qui communique par les réseaux sociaux, avec tout ce que cela comporte de fausses informations, de rumeurs et de tentatives d'immixtion de l'extrême droite, sans aucun signe de prise en main pour l'instant* », remarque un cadre au sein du ministère.

De fait, les policiers, dont les revendications sur la légitime défense et le laxisme de la justice rejoignent les obsessions de l'extrême droite, sont peu regardants sur leurs soutiens. Très actif **sur les réseaux sociaux**, l'un d'eux à Lyon est ainsi un brigadier-chef, Sébastien Jallamion, membre du mouvement d'extrême droite Souveraineté, indépendance et libertés (SIEL). Suspendu de ses fonctions pendant deux ans en octobre 2015 par le conseil de discipline de la police pour des propos islamophobes, le policier a été définitivement révoqué de la police le 31 octobre 2016. Condamné par la justice pour avoir frappé sa compagne à coups d'ordinateur (**ce qu'il oublie de mentionner**), il lui a été en outre reproché par sa hiérarchie d'avoir dès 2015 « *jeté l'opprobre sur plusieurs institutions, communautés et autorités judiciaires, administratives, politiques ou hiérarchiques* » dans « *une trentaine d'articles* » sur les sites Boulevard Voltaire et Riposte laïque, et de ne pas avoir répondu aux convocations de sa hiérarchie et de l'Inspection générale de la police nationale, selon nos informations. À Paris, le 24 octobre, les policiers en civil avaient défilé de nuit aux cris de « *La racaille en prison* » avant d'entonner une *Marseillaise* sous la statue de Jeanne d'Arc, là où se réunissait

traditionnellement le Front national chaque 1^{er} Mai. « *En revanche, les identitaires et leur banderole "La racaille en prison" ont été invités à quitter le cortège vendredi soir à Lyon* », **rapporte** le JDD.

Sur le terrain, les manifestants balaient cette proximité idéologique comme « *une tentative de décrédibiliser* » un « *mouvement historique* » venu de la base. « *Si vous croyez toujours qu'il y a le FN derrière nous, c'est que vous n'avez rien compris* », lâche un policier de BAC (brigade anticriminalité) marseillaise, l'un des cinq à avoir rencontré Laurent Nunez, le préfet de police de Marseille, le 2 novembre.

« Nous ne voulons plus de doute, à savoir si on peut sortir l'arme ou pas »

Ce 8 novembre 2016, ils étaient environ 150 policiers et policières, en uniforme ou civil, rassemblés devant la préfecture des Bouches-du-Rhône, après un vote à main levée le dimanche pour « *durcir le mouvement* ». « *Notre attente principale porte sur la légitime défense sur un plan juridique, pas la dotation en gilets pare-balles* », dit un policier de Marignane, en civil avec un brassard police. Comme ses collègues interviewés, ce manifestant espère « *a minima* » un alignement sur le régime des gendarmes. « *Nous ne voulons plus que notre légitime défense soit au même niveau qu'un citoyen lambda*, dit-il. *C'est normal qu'il y ait une enquête et d'être auditionnés, mais pas d'être placés en garde à vue, comme si nous étions des meurtriers, pour avoir utilisé l'arme dans le cadre de nos fonctions.* » Le policier de la BAC déjà cité est exactement sur la même longueur d'onde. « *Quand une personne arrive avec un couteau à 15 mètres, on devrait pouvoir faire des sommations avant qu'il ne soit à notre niveau*, dit-il. *On nous demande d'agir dans la seconde, en occultant le stress, l'environnement, les autres personnes autour... Du coup, les policiers sont formatés à ne pas sortir l'arme de l'étui. Nous demandons un changement de mentalité. Nous ne voulons plus de doute, à savoir si on peut sortir l'arme ou pas. La sommation enlève le doute.* »

Après sommation, les gendarmes peuvent selon le code de la défense tirer lorsque des personnes « cherchent à échapper à leur garde ou à leurs investigations », « lorsque des violences ou des voies de fait sont exercées contre eux », « lorsqu'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent » ou même lorsqu'ils « ne peuvent immobiliser autrement » des véhicules. Théoriquement beaucoup plus permissif, ce régime a en fait été restreint par la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Dans un arrêt du 17 avril 2014, la France a ainsi été condamnée par la CEDH pour usage disproportionné de son arme par un gendarme qui avait tué un suspect s'étant enfui. « La Cour n'est pas convaincue que le recours à la force contre l'intéressé procédait d'une conviction fondée sur des raisons légitimes de penser que Joseph Guerdner [le suspect tué – ndlr] constituait une réelle menace au moment des faits, autorisant le recours à la force potentiellement meurtrière », expliquait l'arrêt. S'alignant sur cette jurisprudence européenne, la Cour de cassation française exige désormais une « absolue nécessité » de tirer, même pour les gendarmes. L'alignement sur le régime des gendarmes ne changerait donc sans doute rien pour les policiers. « Et que ferait-on alors des armes intermédiaires ? s'interroge une source policière. À quoi bon nous équiper de lanceurs de balles de défense et de Taser, si nous utilisons le 9 mm de façon élargie ? » Sud intérieur, syndicat minoritaire, **s'étonne ainsi** dans un communiqué que « le ministre de l'intérieur et les syndicats majoritaires entretiennent un débat qui a été déjà jugé impossible par le législateur à plusieurs reprises ». « L'élargissement de la légitime défense est impossible, à moins de sombrer encore un peu plus dans le totalitarisme », souligne le syndicat en se fondant sur la jurisprudence de la CEDH.

Une autre revendication phare vise les puissants syndicats policiers, accusés de s'être compromis dans la cogestion avec le ministère de l'intérieur. « Nous ne voulons plus que les syndicats gèrent les grades et mutations, car c'est avec cela qu'ils tiennent les policiers », explique le policier de la BAC marseillais, déjà cité. Lui et ses collègues

interrogés demandent « à ce que ce soit transparent, que chaque policier ait accès à son classement, à son nombre de points ». Plus que dans n'importe quel autre ministère, la carrière d'un gardien de la paix dépend des syndicats qui siègent à parité avec l'administration dans les commissions, présentes à chaque étape de sa vie professionnelle : lors de sa titularisation, à chaque mutation, chaque avancement, de gardien de la paix à major en passant par brigadier et brigadier-chef. Policier est, en outre, un métier particulièrement exposé. En cas de blessure en service ou de problèmes disciplinaires, ce sont également des commissions paritaires qui se prononcent (même si le préfet ou le ministre ont le dernier mot). Les interventions, permettant à chaque syndicat de faire passer leurs protégés en priorité, entretiennent un certain clientélisme (**lire notre enquête**). Pour plus de sécurité, certains policiers vont jusqu'à adhérer à la fois chez Unité SGP Police FO et chez Alliance, les deux frères ennemis.

La politique du chiffre est également mise en cause, qui a « continué après Sarkozy pour alimenter les primes des officiers et commissaires », comme s'en plaint une manifestante marseillaise, tout juste retraitée après 37 ans dans la police et notamment la sûreté urbaine. Le sentiment de coupure avec les responsables policiers, les représentants syndicaux nationaux et les politiques, mis dans le même sac, est réel chez les manifestants rencontrés, tous issus du corps d'application et d'encadrement, celui des gardiens de la paix et gradés. « La politique du chiffre, c'est pour faire plaisir aux politiques, qu'ils puissent dire : "Regardez, le nombre de vols a baissé" », ajoute un policier marseillais en civil, qui travaille en groupe d'appui, un foulard tête de mort autour du cou. « Humainement, on ne représente rien pour eux, nous sommes des larbins. » Sur la page **Facebook du mouvement marseillais**, un agent pointe « le management actuel au sein des commissariats » qui aboutit pour les « policiers de terrain » à « ne pas connaître physiquement leur directeur pendant plusieurs mois après son arrivée au sein de la DDSP [Direction départementale de la sécurité publique – ndlr]... »

Lire dans le Club de Mediapart : *Malaise policier : l'impossible diagnostic ? et L'élargissement de la légitime défense est impossible.*

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 28 501,20€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 28 501,20€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.